

Kourula, Erkki (Finlande)

[Original : anglais]

Exposé des qualifications

Le juge Kourula réunit toutes les conditions requises définies dans le mandat de la Commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de juge de la Cour pénale internationale adopté par l'Assemblée des États parties dans sa résolution ICC-ASP/10/Rés.5.

C'est une personne jouissant d'une haute considération morale qui a exercé en tant que juge de la Section des appels au sein de la Cour pénale internationale de 2003 à 2015. En outre, en tant qu'ancien fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères finlandais, il a exercé une fonction publique nécessitant, selon l'article 125 de la Constitution de la Finlande, un civisme exemplaire.

Le juge Kourula a également une compétence et une expérience établies en droit pénal et en droit international public. C'est un éminent juriste international qui possède à la fois une expérience exceptionnelle et une connaissance approfondie du droit international public, notamment du droit international humanitaire et des droits de l'homme. Il est docteur en droit international de l'Université d'Oxford et, tout au long de sa carrière universitaire et diplomatique, il a été activement impliqué dans la résolution de questions pertinentes du droit international public.

Le juge Kourula a participé activement aux négociations sur le Statut de Rome de 1995 à 1998, en tant que négociateur principal des délégations finlandaises au Comité ad hoc et au Comité préparatoire et à la Conférence diplomatique des Nations Unies à Rome sur la création d'une cour pénale internationale. Dans ce contexte, il a également occupé de nombreux postes internationaux de confiance, tels que celui de membre du Bureau élargi et de coordonnateur des travaux sur les questions de compétence.

En outre, en tant que juge de la CPI, le juge Kourula a acquis une expérience pratique du travail de la Cour et un aperçu des qualifications requises pour les candidats aux postes de juges à la Cour. Au cours de son premier mandat, de 2003 à 2006, il a également participé à l'élaboration du Règlement de la Cour en tant que président du groupe de rédaction et de travail des juges. Pendant la même période, il a été membre de plusieurs groupes de travail au sein de la Cour, apportant une contribution substantielle à diverses questions, par exemple dans le cadre du Code de déontologie judiciaire. En outre, il a été président du Comité consultatif sur les textes juridiques. Après sa réélection à la Cour en 2006, le juge Kourula a continué à servir à la Section des appels et a participé aux délibérations de près de 300 décisions, notamment en tant que juge président de plusieurs décisions dans les affaires Lubanga, Ngudjolo Chui, Katanga, Al Bashir, Bemba, Mbarushimana et Kadhafi.

Avant son élection à la Cour pénale internationale, le juge Kourula a occupé diverses fonctions juridiques au sein du ministère des Affaires étrangères finlandais entre 1985 et 2003 et a été nommé Directeur général des Affaires juridiques en 2002. En tant que Directeur général, il était membre du groupe national finlandais à la Cour permanente d'arbitrage. Avant d'occuper le poste de Directeur général des Affaires juridiques, il a occupé les fonctions de Représentant permanent de la Finlande auprès du Conseil de l'Europe à Strasbourg (1998-2002), de Directeur général adjoint des Affaires juridiques (1995-1998), de Ministre conseiller et de Conseiller juridique pour la Mission permanente de la Finlande auprès des Nations Unies à New York (1991-1995), de Directeur de la Sous-direction du Droit international public du ministère des Affaires étrangères (1989-1991) et de conseiller et conseiller juridique au ministère des Affaires étrangères (1986-1989).

Le juge Kourula parle couramment l'anglais et le français. Quant aux autres langues officielles de la Cour, il comprend l'espagnol et le russe. Outre sa langue maternelle, le finnois, il parle couramment le suédois et l'allemand.

Tout au long de son éminente carrière, le juge Kourula a apporté une contribution importante au discours universitaire sur les questions actuelles de droit pénal et de droit international public. Le dévouement du juge Kourula à la Cour pénale internationale ne fait aucun doute.
